

	<b>PRETS INSTALLATION JEUNES</b>	<b>PRETS D'ETUDES (classique)</b>	<b>PRETS D'ETUDES POUR UNE SPECIALISATION</b>
NATURE	Contrat de crédit à tempérament	Ouverture de crédit	Ouverture de crédit
AGE	35 ans	26 ans au 31 décembre de l'année scolaire	-
REVENUS	1.530,00 € nets/mois pour un isolé 2.550,00 € nets/mois pour un couple	Maximum le montant imposé par la Communauté française pour l'octroi de prêts d'études de même niveau	37.056,18 € + 10 % par personne à charge
MONTANT MAXIMUM	4.000,00 €	De 500,00 à 1.250,00 € selon le niveau d'études poursuivies	Maximum 463,19 € par mois d'études, avec un maximum de 5.558,37 € par année
TAUX D'INTERET	0,76 %	0 ou 1,00 % selon revenus	
BUT	Achat de mobilier ou d'électroménagers	Etudes supérieures (à titre exceptionnel pour des études secondaires supérieures)	Spécialisation dans une langue différente de celle du diplôme professionnalisant de l'enseignement supérieur déjà obtenu
DUREE DE REMBOURSEMENT	Maximum 84 mois	Les prêts doivent être remboursés à la fin de la 3 <sup>ème</sup> année qui suit l'achèvement ou l'interruption des études ou de la spécialisation	
CUMULABLE	Oui avec n'importe quel autre prêt provincial		
RENOUVELABLE	Oui, si le prêt précédent est soldé et si le(les) emprunteur(s) remplit(ssent) à nouveau les conditions	Oui, pendant toute la durée des études si parcours scolaire régulier	Oui pour la durée de la spécialisation